

## VALLOIRE

## Une urbanisation modérée pour sauvegarder les paysages

Depuis sa création il y a 10 ans, l'association Valloire Nature et Avenir (VNEA) s'engage activement pour la protection du milieu naturel qui constitue l'un des atouts du territoire valloirin, apprécié des touristes. Au-delà de l'aspect écologique, valorisé notamment à travers des conférences et le concours-photo annuel, VNEA veille au respect des paysages, leur préservation passant notamment par une politique d'urbanisation modérée et réfléchie. À ce titre, l'annulation de l'ancien PLU par jugement du Tribunal Administratif de Grenoble le 15 décembre 2015, est une nouvelle importante, communiquée aux adhérents lors de l'Assemblée Générale. En cause, notamment, le projet de construction de plus de 1000 lits à l'emplacement de la petite prairie des Verneys qui accueille aujourd'hui un téléski pour débutants.

«C'était la porte ouverte à une urbanisation très dense et assurément non durable, qui aurait défiguré les Verneys. En outre, une telle augmentation du bâti était peu justifiée, eu égard à l'évolution démographique de Valloire, en terme de lits permanents ou saisonniers.



L'association VNEA a récemment tenu son assemblée générale.

*Le rapport de présentation fourni par l'ancienne municipalité était de toute façon largement insuffisant»,* soulignait Régis de Poortere, président de VNEA. Sans compter que cet empiètement du bâti sur les prés de fauche remettrait en cause, aux Verneys comme au hameau du Col, les activités agricoles qui valent à Valloire son AOC Beaufort. «Sans terrain plat, pas de foin pour les bêtes. Il faudrait alors le faire venir de l'extérieur et mettre ainsi fin aux activités fromagères traditionnelles», poursuivait Régis de Poortere. Toutes ces anomalies, et d'autres comme l'absence de consultation de l'association dans l'élaboration du PLU ont donc conduit ce 15 décembre le tribunal ad-

ministratif à annuler la délibération du 9 avril 2013 par laquelle le conseil municipal approuvait le document.

En attendant la rédaction d'un nouveau PLU, l'ancien POS (Plan d'occupation des sols) sera réactivé, ce qui peut compliquer l'instruction des demandes de certains permis de construire. Un "dommage collatéral" que regrette l'association. VNEA possède à ce jour un agrément Environnement et a déposé une demande en préfecture pour obtenir l'agrément Association Locale d'Usagers. À ce titre, elle aimerait faire partie de la commission d'urbanisme mise en place par la municipalité en vue d'élaborer le nouveau PLU.

Enfin, le concours-photo reste un incontournable des activités de l'association. Pour 2016, les thèmes choisis sont les suivants : les orchidées de montagne, la montagne qui vole (papillons, oiseaux), la montagne en noir et blanc et humour et originalité. L'association valloirinoise est donc engagée dans des projets pour l'avenir de la station. Avec ses 200 adhérents et ses 200 sympathisants, elle reste bien implantée localement.

Virginie Michelland